



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

PRÉSENCES

Monsieur	Réal Payette	Siège	#1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Madame	Carolle Picard	Siège	#3
Monsieur	Marcel Thériault	Siège	#6

ABSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire	
Madame	Shany Leblanc	Siège	#5
Madame	Danielle Morin	Siège	#4

En l'absence du Maire, Monsieur Gilles Arbour, Maire suppléant, constate le quorum et agit à titre de président d'assemblée.

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gilles Arbour, Maire-suppléant, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1849-2014

**Suivant la proposition de: Carolle Picard
Dûment appuyée par: Marcel Thériault
Il est résolu:**

QUE le conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 14 juillet 2014

No: 1850-2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 14 juillet 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

D'APPROUVER le procès-verbal de la session régulière du 14 juillet 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92

- Questions sur la position de la municipalité sur les compteurs intelligents. M. Arbour répond qu'une rencontre des citoyens avec des responsables d'Hydro-Québec pourra être organisée ce mois-ci pour éclaircir la situation.
- Commentaires sur la cueillette des ordures ménagères avec les nouveaux équipements automatisés. M. Arbour répond que cette méthode est à l'essai, et qu'aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet par le conseil, et qu'une rencontre est prévue d'ici quelques semaines avec Compo Recycle pour prendre une décision finale à ce sujet.
- Question sur les travaux de la rue privée dans le secteur du Lac Léon; M. Arbour précise que le promoteur a obtenu toutes les autorisations du Ministère de l'environnement pour ce projet.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de juillet 2014.

6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU

M. Thériault résume une rencontre tenue avec la responsable de la SQ pour divers dossiers, dont la vitesse dans le centre du village.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juillet 2014 (14 permis) d'une valeur de \$ 154 000, pour un cumulatif de 93 permis d'une valeur totale de **\$1 438 500** pour l'année 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

7.2 Rapport d'inspection des barrages- Les Services Exp inc., experts conseil

No: 1851-2014

ATTENDU QUE Les Services exp inc. ont obtenu le mandat d'effectuer le rapport d'inspection des barrages X0004187 barrage étang du village et X0004199 barrage Lac Morin tel que requis par la Loi;

ATTENDU QUE Les Services exp inc ont déposé leurs rapports au conseil le 11 juillet dernier;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

QUE la municipalité accuse réception des rapports 2014 sur les barrages appartenant à la municipalité tels que préparés par Les Services exp inc ;

QU'après étude, il appert que nos barrages sont dans un bon état général et sont considérés comme sécuritaires;

D'APPLIQUER certaines recommandations de cette étude pour maintenir l'état des barrages en bon état de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Achat de matériel –Tests environnementaux

No: 1852-2014

ATTENDU QUE la municipalité effectue annuellement des tests sur les lacs de son territoire;

ATTENDU QU'il est rendu nécessaire de remplacer certains équipements non-fonctionnels pour réaliser ces tests;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Carolle Picard

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

QUE la municipalité autorise l'achat des équipements suivants;

- Un PH-mètre au coût de 120\$ + taxes
- Un oxymètre portatif incluant une sonde de 10 mètres, pour un montant de 675\$ +taxes

QUE ces dépenses soient affectées au G/L 02-470-00-640 achat matériel, suivi environnemental.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1 Adoption du budget révisé de l'Office Municipal d'habitation pour 2014

No: 1853-2014

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec nous demande d'adopter annuellement le budget de L'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'octroi du Gouvernement du Québec, un budget supplémentaire pour l'exercice financier 2014 a été adopté, et ce pour la construction d'une remise contenant 10 espaces de rangement pour les résidents;

CONSIDÉRANT QUE nous devons adopter ce nouveau budget révisé;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

QUE la Municipalité adopte le budget révisé de L'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marcelline-de-Kildare tel que décrit dans le document reçu de la Société d'habitation du Québec en date du 8 juillet 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8.2 Appui financier – Coopérative de solidarité de la Matawinie

No: 1854-2014

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part de la Coopérative de solidarité de la Matawinie, et que la municipalité souscrit aux objectifs de cet organisme visant la mise en place de projets de développement durable et la relance de l'économie de la Matawinie;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

QUE la Municipalité accorde une somme de 500\$ pour 2014 à la Coopérative de Solidarité de la Matawinie et que cette aide n'est pas récurrente à chaque année.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

D'APPLIQUER la dépense au G/L 02-701-91-970-00 Subvention autres organismes.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de JUILLET 2014.

No: 1855 -2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués, des comptes fournisseurs et des salaires du mois de JUILLET 2014.

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés juillet 2014	\$ 117 146,50
Salaires juillet 2014	\$ 28 643,89
Mensuel juillet 2014	\$ 35 357,43
POUR UN TOTAL DE	\$ 181 146,82

Représentés par chèques #C140454 à #C140541 & #P1400278 à #P1400340 ET 1400859 & 1400933.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

*Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.
Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier*

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Vélo-Santé- autorisation pour le 23 et 24 août 2014

No: 1856-2014

CONSIDÉRANT la demande des organisateurs de la tenue de l'évènement "Vélo-Santé" qui sera tenu le 23 et 24 août prochain ;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT que le circuit doit utiliser un trajet sur le Rang du Pied-de-la-Montagne qui est de juridiction municipale ;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER l'organisation de l'évènement "vélo-Santé à utiliser le Rang du Pied-de-la-Montagne les 23 et 24 août 2014 pour le passage du trajet qui est de juridiction municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Avenant au Pacte rural- autorisation de dépenses

NO. 1858-2014

CONSIDÉRANT QUE les dépenses des projets R14-01 et R14-03 (jeux d'eau et consultation citoyenne 2014) sont moins élevées de 21 250\$ que la prévision budgétaire soumis au Pacte rural, la MRC a convenu de modifier le protocole d'entente ;

ATTENDU QUE le CLD a procédé à l'analyse des ajouts aux projets demandés par la municipalité;

ATTENDU QUE l'objet du protocole est le même;

ATTENDU QUE les changements apportés visent la bonification du projet R14-01 en offrant un meilleur environnement de loisir, de jeux et de rencontres aux citoyens de la municipalité;

ATTENDU QU'aucune somme supplémentaire provenant de Fonds du pacte rural n'est demandée;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de ; Marcel Thériault
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :**

- **D'AJOUTER** au CORVSMK-R14-01 les dépenses suivantes :
 - Équipements pour les jeux d'eau;
 - Honoraire professionnel;
 - Cabine de déshabillage;
 - Bloc sanitaire 4 saisons;
 - Tables à pique-nique;
 - Poubelles de parc
 - Support à vélo;
 - Bancs de parc;
 - Grillage de fenêtre (anti vandalisme) au cabanon de machineries pour jeux d'eau.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

Le tout pour une somme ne devant pas excéder 21 250\$, calculé de la façon suivante; Soit 17 000,08\$ du Pacte rural à 80% et 4 250,02\$ de la Municipalité à 20%.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Achat d'un système de son

NO. 1859-2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'un meilleur équipement sonore pour l'organisation d'évènements sur son territoire;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette**

D'AUTORISER l'achat d'un système de son de marque "RUNABOUT STUDIO MASTER" incluant 2 haut-parleurs avec trépied, mélangeur et amplificateur intégré, ainsi qu'un micro sans fil pour une somme de 685 \$ plus taxes applicables du fournisseur "Québec Son et énergie" de Joliette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Demande d'approbation- dépenses Festival des Artisans- Spectacle pour le mois d'août 2014

NO. 1860-2014

CONSIDÉRANT le rapport des demandes d'approbation de dépenses demandées par le coordonnateur à la culture pour le Festival des Artisans pour le mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses prévues ont été vérifiées par les membres du conseil du comité du Festival;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses avaient déjà été approuvées dans le budget déposé en début d'année;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Carolle Picard
Il est résolu :**

D'AUTORISER les dépenses demandées dans le rapport présenté par le coordonnateur à la Culture pour le mois d'août 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1. Améliorations du réseau routier 2014 - PAARRM

No. 1861 -2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire des travaux d'amélioration de son réseau routier pour l'exercice financier 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la cédule des travaux est la suivante :

Réfection des rues suivantes :

- 9^e Rang (Ponceaux et fossés)
- 10^e rang (Ponceaux et fossés)

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'AUTORISER le Directeur général à faire la demande au Député de Berthier Monsieur André Villeneuve pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de se prévaloir du programme de subvention pour les chemins précités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Pavage- Maison de la Culture

No. 1862 -2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des travaux d'installation de nouvelles structures d'accueil et d'une borne de recharge électrique près de la Maison de la Culture;

CONSIDÉRANT QUE pour compléter ces travaux, il est nécessaire de paver l'accès, le stationnement pour handicapés et de recharge des véhicules;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Carolle Picard

Il est résolu:

D'AUTORISER le pavage du stationnement situé à côté de la Maison de la Culture et d'accorder le contrat à l'entreprise "PAVAGE L.P. INC" selon leur soumission présentée de 22 juillet 2014, au montant de \$2400 + taxes applicables;



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

D'IMPUTER cette dépense au G/L 02-320-00-521-00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Lignage des rues, intersections et pictogrammes 2014

No. 1863 -2014

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour le marquage des rues sont les suivantes:

- Lignco Sigma Inc 5 651\$ + taxes applicables CONFORME
- Lanauligne - 6 100\$ + taxes applicables CONFORME

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Réal Payette

Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour le marquage de rues à Lignco Sigma Inc, représentant la plus basse soumission conforme, pour les rues, intersections, stationnements et pictogrammes cités dans la demande de soumissions pour un grand total de 5 651\$ plus taxes :

D'APPLIQUER la dépense au g/l 02-355-00-641 (marquage de rues).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 AUTO-INJECTION EPIPEN POUR TRAVAUX PUBLICS -

No. 1864 -2014

CONSIDÉRANT QUE les employés du service des travaux publics sont appelés à travailler à l'occasion dans des secteurs à risque et peuvent être exposés à des piqûres d'insectes pouvant provoquer des réactions allergiques graves ;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'APPROUVER L'achat de 2 unités d'auto- injection EpiPen au coût de 135\$ plus taxes applicables pour le service des travaux publics.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

11.5 Engagement de crédits- août 2014

No. 1865 -2014

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics demande un engagement de crédit pour la réalisation des travaux d'entretien des chemins publics pour la période d'août 2014 ;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :

D'APPROUVER un engagement de crédit de 5000\$ pour la réalisation des travaux d'entretien du service des travaux publics pour le mois d'août 2014.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE/INCENDIES

12.1 RÉSOLUTION demandant une modification du schéma de couverture de risque de la municipalité afin d'installer des réservoirs d'eau souterrains pour la sécurité incendie

No. 1866-2014

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques de la MRC de la Matawinie demande l'installation d'équipement pour assurer la couverture du risque incendie ;

CONSIDÉRANT que l'installation de réservoirs d'eau souterrains serait d'environ 50% plus économique que l'installation de bornes fontaines sèches pour assurer la conformité au schéma de couverture de risque, en plus de minimiser l'impact environnemental causée par l'installation des bornes fontaines sèches;

CONSIDÉRANT le rapport du service incendies de Rawdon daté du 11 août 2014 suite à une visite d'inspection le 21 juillet dernier et recommandant l'installation de réservoirs souterrains pour la sécurité incendies de la municipalité;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Carolle Picard
Dûment appuyée par : Réal Payette
Il est résolu :

QUE le conseil demande officiellement à la MRC de la Matawinie l'inclusion dans le schéma de couverture de risque incendies de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, l'autorisation d'installer des réservoirs d'eau non-potables souterrains de 30 000 litres conformes à la norme incendies, et ce en remplacement des bornes fontaines sèches initialement prévues au schéma.



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. AVIS DE MOTION

13.1 AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 373-2014 amendant le règlement d'urbanisme 144-1994

Conformément aux articles 620 et 1094 du Code municipal du Québec, il est donné à la présente séance par Mme Carolle Picard un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente, un projet de règlement numéro 373-2014 visant à amender le règlement d'urbanisme 144-1994 afin d'inclure l'obligation de fournir à la municipalité un certificat de conformité par un ingénieur ou un technologue en génie civil lors d'une nouvelle installation septique ou des travaux de modification de celle-ci, ainsi que l'obligation d'installer un système d'alarme sur les nouvelles fosses scellées conforme au règlement. Mme Carolle Picard demande également dispense de lecture dudit règlement.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

14.1 Adoption du règlement no. 372-2014 sur l'augmentation du fonds de roulement

No. 1866-2014

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 9 juin 2014 avec demande de dispense de lecture;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du règlement au moins deux jours avant son adoption;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'ADOPTER Le règlement numéro 372-2014 visant à amender le règlement 260-2004 déjà amendé par le règlement 329-2010 afin d'augmenter le fonds de roulement de 100 000\$ pour un montant total de 270 000\$ comme s'il était au long reproduit ici.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15. AFFAIRES REPORTÉES- PROJETS PARTICULIERS

15.1 Travaux réseau d'aqueduc Village-

NO : 1868-2014



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en processus de réalisation de ses plans et devis des travaux de mise à niveau du réseau d'aqueduc municipal du village ainsi que des travaux de raccordement du nouveau puits;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ces travaux, un certificat de conformité est requis en vertu de la Loi sur la Qualité de l'Environnement pour le passage de la conduite reliant les 2 puits et que pour ce faire une étude de caractérisation du milieu doit être réalisé;

CONSIDÉRANT que cette étude doit être réalisée en période estivale;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'offre de service a été faite auprès d'une firme spécialisée pour la réalisation de cette étude;

**Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Real Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER la réalisation de une étude de caractérisation et les recommandations pour le certificat de conformité requis par le Ministère de l'Environnement par la firme "Aménagement forestier Bio-Rivest" selon leur offre déposée le 8 août 2014 pour un montant total de 1200\$ plus taxes applicables, le tout selon le devis préparé le Directeur général, M. Richard Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

16.1 Inscription congrès FQM – Mme Picard et M. Thériault

No : 1869-2014

CONSIDÉRANT la tenue du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités à Québec les 25 et 26 septembre prochain;

CONSIDÉRANT les activités de formation pour les nouveaux élus et l'information sur les dossiers communs lors de la tenue de cet évènement;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Réal Payette
Dûment appuyée par : Marcel Thériault
Il est résolu :**

D'AUTORISER Mme Carolle Picard, et M. Marcel Thériault à assister à ce congrès et d'acquitter les frais d'inscription, de transport et de séjour lors de la tenue de cet évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2014

17. Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)

- Une question sur l'installation des réservoirs pour la sécurité incendie.
- Une question sur les tests d'eau antérieurs réalisés au Lac Léon.

18. LEVÉE de l'assemblée

NO: 1870-2014

Suivant la proposition de : Réal Payette

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21H00.

M. Gilles Arbour
Maire suppléant

Richard Gagné
Directeur général et, Secrétaire-
trésorier